



# CODE ÉTHIQUE AUTO-DÉVELOPPEMENT AFRIQUE

En tant qu'ONG de développement travaillant pour et avec des personnes vulnérables qu'il convient de traiter de manière professionnelle et de protéger de toutes formes d'abus, Autodéveloppement Afrique (ADA) attend de ses employés, partenaires, bénévoles, administrateurs, consultants et de toute autre personne impliquée dans ses projets, l'adoption de comportements irréprochables, éthiques et responsables, basés sur les valeurs

- **d'engagement**, faire preuve d'engagement et contribuer à l'accomplissement des missions de ADA ; fidélité aux valeurs de ADA, autonomisation des groupes cibles, promotion du genre, indépendance et impartialité
- **de respect**, adopter une attitude respectueuse de chacun, en particulier des vulnérables : respect de l'autre, respect de soi, non-discrimination et nonexploitation
- **de responsabilité**, agir avec professionnalisme et transmettre son expertise : attitude responsable, juste utilisation des ressources, devoir de discrétion et protection des données, protection de l'environnement, prévenance en santé et en sécurité

- **d'intégrité**, adopter une attitude intègre en toute circonstance : interdiction de la corruption, des abus de pouvoir et de la fraude, lutte contre les abus et évitement des conflits d'intérêt. Tous les membres, collaborateurs et partenaires de ADA s'engagent à respecter et à promouvoir les fondements de la présente charte. En cas de questionnement, il est du devoir de chacun d'en parler et de demander des éclaircissements via [le formulaire disponible sur le site internet de l'organisation.](#)

Pour plus d'informations : [info@ada-zoa.org](mailto:info@ada-zoa.org)

## ENGAGEMENTS

- En tant qu'organisation, nous partageons une vision commune d'un monde juste et sans pauvreté. Notre mission est de travailler ensemble pour réaliser cette vision, en respectant nos valeurs fondamentales et en agissant de manière cohérente avec les normes éthiques d'Auto-Développement Afrique (ADA). Cela implique :

- **Contribuer à la mise en œuvre des droits humains** : Assurer que chaque être humain voit ses droits fondamentaux respectés et protégés.
- **Améliorer le bien-être des populations locales** : Soutenir des projets initiés par les bénéficiaires eux-mêmes, visant à générer des compétences et à promouvoir un développement durable.

S'engager pour ADA, c'est :

- **Se conformer aux missions, aux champs d'action et aux principes d'intervention de ADA** : Adhérer aux objectifs et aux méthodes de travail de l'organisation.
- **Mettre ses compétences professionnelles au service des activités de ADA** : Apporter son expertise pour soutenir et enrichir les initiatives de ADA.
- **Développer des actions pertinentes et efficaces** : S'engager dans des actions concrètes, innovantes et adaptées aux réalités du terrain, basées sur une approche partenariale de qualité.
- **Contribuer à l'autonomisation des bénéficiaires et partenaires** : Favoriser l'indépendance et la responsabilité des groupes cibles à travers le renforcement des capacités.
- **Adopter un comportement fidèle aux valeurs de ADA** : Faire preuve d'intégrité et d'éthique dans toutes les activités, qu'elles soient personnelles ou professionnelles.
- **Promouvoir l'égalité des genres** : Intégrer une perspective de genre dans toutes les actions et initiatives.
- **Agir de façon indépendante et impartiale** : Maintenir une neutralité rigoureuse pour éviter toute tentative d'instrumentalisation,

assurant ainsi la protection des intérêts des bénéficiaires et des missions de ADA.

- **Préserver la capacité décisionnelle de ADA** : Garantir la liberté de choisir où, avec qui et avec quels fonds ADA agit, en toute indépendance.

En intégrant ADA, vous vous engagez à respecter et promouvoir ces principes, assurant ainsi l'impact positif et durable de nos actions sur le terrain.

## RESPECT ET INCLUSION

Adopter une attitude respectueuse envers chacun, en particulier les personnes vulnérables, est essentiel. Cela inclut proscrire toute forme d'exploitation et/ou de discrimination et promouvoir la diversité et l'inclusion.

- **Respect des droits des personnes vulnérables** : Accorder une attention particulière aux enfants et aux femmes, en veillant à la protection de leurs droits.
- **Priorité à l'intérêt des vulnérables** : Toujours considérer l'intérêt de l'enfant, de la femme ou de toute autre personne vulnérable comme primordial.
- **Respect des populations locales** : Collaborer avec les communautés en respectant leurs croyances, cultures et pratiques, et en établissant des relations de confiance.
- **Rejet de la violence et de l'exploitation** : Proscrire toute forme de violence, qu'elle soit physique, mentale ou verbale, ainsi que tout mauvais traitement ou exploitation, y compris la violence sexuelle,

particulièrement envers les enfants et les femmes.

1. S'abstenir d'accepter ou de négocier des relations sexuelles, y compris toute faveur sexuelle ou tout autre comportement sexuel humiliant, avilissant ou exploitant autrui en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services.
2. Éviter toute forme d'intimidation ou de harcèlement, y compris par des paroles, gestes ou images qui blessent, humilient, excluent socialement une personne ou qui portent atteinte à l'estime de soi.

### Non-discrimination

- **Éviter toute forme de discrimination** : S'abstenir de toute discrimination directe ou indirecte.
- **Respect des convictions individuelles** : Reconnaître le droit de chacun à ses propres convictions, opinions et croyances, tant que celles-ci ne contredisent pas les valeurs et principes humanitaires défendus par ADA.
- **Refus de la discrimination fondée sur :**

- Ø Sexe
- Ø Race
- Ø Couleur de peau
- Ø Ascendance
- Ø Origine nationale ou ethnique
- Ø Orientation sexuelle
- Ø État civil
- Ø Naissance
- Ø Fortune
- Ø Âge
- Ø Croyances ou idéologie
- Ø État de santé
- Ø Handicap
- Ø Caractéristiques physiques

En adoptant ces principes, nous assurons un environnement respectueux et inclusif, essentiel pour

le bien-être de tous et la réussite de nos missions.

## RESPONSABILITÉS

### Professionalisme et expertise

Agir avec professionnalisme et transmettre son expertise aux acteurs de terrain est essentiel, tout en respectant les réglementations en vigueur et l'environnement dans lequel Auto-Développement Afrique (ADA) interagit.

### Attitude Responsable

- **Exécution des tâches** : Accomplir au mieux les tâches et responsabilités confiées.
- **Dialogue et orientation** : Dialoguer, conseiller et orienter les collaborateurs et les partenaires de manière constructive.
- **Supervision et contrôle** : Assurer une supervision et un contrôle adéquats des tâches déléguées.
- **Renforcement des compétences** : Former les partenaires d'exécution pour les rendre autonomes et responsables.
- **Communication ouverte** : Établir une communication ouverte et collaborative, en se conformant aux réglementations en vigueur et aux directives des bailleurs.
- **Recherche de solutions** : Privilégier la recherche de solutions efficaces et adaptées.

### Utilisation responsable des ressources

- **Gestion des ressources** : Utiliser de manière responsable les ressources humaines, financières et matérielles pour accomplir les missions d'ADA

- **Respect de l'environnement** : Éviter les activités nuisibles à l'environnement et préserver les ressources naturelles.

### Devoir de discrétion et protection des données

- **Confidentialité** : Adopter une discrétion absolue et garder confidentielles les informations obtenues dans le cadre des activités pour le compte de ADA, y compris après la fin de la collaboration.
- **Protection des données personnelles** : Protéger les données à caractère personnel et respecter la vie privée de chacun.
- **Conformité légale** : Traiter, utiliser et conserver les données conformément aux législations applicables en matière de protection des données personnelles et de respect de la vie privée, sous réserve d'autres dispositions réglementaires contraignantes.

### Santé et sécurité

- **Prudence** : Mettre en œuvre les activités avec la prudence nécessaire pour éviter de mettre en danger les bénéficiaires et les partenaires.
- **Préservation de la santé** : Préserver sa propre santé, celle des employés, des bénéficiaires et de toute autre personne.

### Gestion des conflits d'intérêts

- **Déclaration des intérêts** : Déclarer tout intérêt financier, personnel ou familial qui pourrait créer un conflit avec notre travail au sein de ADA. Cela inclut toute implication dans des activités officielles qui

pourraient compromettre notre impartialité ou notre intégrité.

### Protection de la Santé, Sécurité et Bien-Être

- **Évaluation des risques** : Procéder à des évaluations appropriées des risques et respecter les directives locales en matière de santé et de sécurité pour prévenir les accidents et les incidents.

### Prévention de l'Exploitation, du Harcèlement et des Abus Sexuels

- **Mesures préventives** : Mettre en place des mesures pour prévenir l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels, et protéger les personnes qui en sont victimes. Cela inclut toute forme de comportement verbal, physique ou sexuel non désiré, ainsi que toute forme de coercition.

### Promotion des Droits Humains et Protection de l'Environnement

- **Engagement envers les droits humains** : S'engager à promouvoir les droits humains dans toutes nos activités.
- **Pratiques durables** : Adopter des pratiques durables et s'opposer à toute forme d'exploitation ou d'abus.

En respectant ces principes, nous garantissons un environnement de travail professionnel, éthique et sûr, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de Auto-Développement Afrique (ADA).

# INTÉGRITÉ

## Intégrité et transparence

Adopter une attitude intègre en toute circonstance est fondamental pour Auto-Développement Afrique (ADA). Cela implique de refuser toute forme de corruption, d'abus et de fraude, et d'agir avec une transparence exemplaire.

## Refus de la Corruption et de la Subordination

- **Interdiction absolue** : Ne se livrer à aucune forme de corruption ou de subordination, quel qu'en soit le montant.
- **Signalement immédiat** : Prévenir sans délai sa hiérarchie directe en cas de demande de paiement non officielle.
- **Refus des dons influents** : Refuser toute forme de don qui serait de nature à influencer ou qui donnerait l'impression d'une influence sur les décisions de l'ONG.

## Prévention des Abus de Pouvoir

- **Rejet des abus de pouvoir** : Refuser toute forme d'abus de privilège ou de pouvoir.
- **Participation éthique** : Ne pas participer à des pratiques corruptrices ou frauduleuses.

## Transparence Financière et Fiscale

- **Signalement des doutes financiers** : Informer les autorités compétentes face à un doute concernant le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme.
- **Transparence fiscale** : Ne recourir à aucun artifice pouvant nuire à la transparence fiscale.

## Gestion des Conflits d'Intérêts

- **Déclaration des conflits d'intérêts** : Révéler directement à sa hiérarchie directe tout conflit d'intérêts existant ou potentiel.
- **Priorité à l'intérêt de ADA** : En cas de conflit, l'intérêt de ADA doit primer sur l'intérêt personnel.
- **Séparation des intérêts** : Éviter autant que possible de mélanger les intérêts privés et professionnels.

## Signalement et Suivi des Abus

- **Dénonciation des abus** : Signaler les abus et les violations de la présente charte, avérés ou potentiels, selon la procédure reprise dans la politique d'intégrité.
- **Suivi rapide** : Veiller à ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi rapide et que les mesures appropriées soient prises dans les meilleurs délais.

## Actions de Prévention et d'Intervention

- **Participation active** : Participer aux actions de prévention et d'intervention mises en œuvre par ADA.

## Responsabilité de Signalement

Chaque membre de notre organisation a la responsabilité de signaler tout comportement inapproprié ou toute irrégularité au travail. Cette transparence est essentielle pour maintenir l'intégrité de notre organisation et assurer la protection des personnes vulnérables avec lesquelles nous travaillons.

## Transparence et Responsabilité

- **Reddition de comptes** : Rendre compte de manière transparente de ses actions et assumer la responsabilité de ses décisions et de leurs conséquences.

Plus d'info sur [donorinfo.be](http://donorinfo.be)



Récolte de  
fonds Ethique  
asbl



Ethische  
Fondsenwerving  
vzw

Pour accord, (date, signature et mention « lu et approuvé »)

Le/la signataire